

**DELIBERATION  
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 31 Janvier 2017**

**Délibération n°7- 2017 relative à la validation du projet d'expérimentation PACES**

**VU les dispositions de l'article 39 de la loi ESR du 22 Juillet 2013,  
VU le décret n°2014-189 du 20 Février 2014,  
VU l'arrêté du 20 Février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques,**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la validation du projet d'expérimentation PACES, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> campagne d'appel à candidature. Cet appel à candidatures concerne les deux volets définis par la loi ESR. Le premier volet cible les dispositifs de réorientation précoce des étudiants de PACES. Le deuxième volet a trait aux nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE



Document en annexe au présent extrait : Proposition PACES

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 01-02-2017

Document mis en ligne le : 01-02-2017